

SNCF

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE cedex

Ernst & Young Audit
1-2, place des Saisons
Paris – La Défense 1
92400 COURBEVOIE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014)

SNCF
2, Place aux Etoiles
93200 Saint-Denis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministre de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique en date du 18 avril 2014 et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la SNCF, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.2.3 « Pertes de valeur » des notes aux comptes consolidés semestriels faisant notamment état des évolutions concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des moyens de production rattachés aux UGT Fret Ferroviaire et Gestionnaire d'actifs qui satisfait dorénavant aux dispositions des normes IFRS. La valeur recouvrable de ces moyens de production avait fait l'objet d'une réserve dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés des exercices précédents.

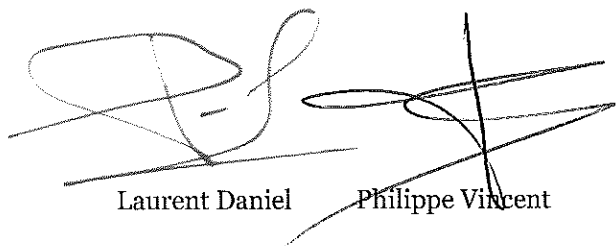
II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 juillet 2014

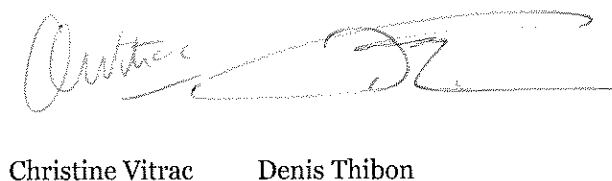
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Daniel Philippe Vincent

Ernst & Young Audit



Christine Vitrac Denis Thibon

30 JUIN 2014

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RESUMES DU GROUPE SNCF

IFRS – en millions d'euros

2, place aux Etoiles – CS 70001 – 93633 La Plaine ST Denis Cedex



SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES DU GROUPE SNCF	1
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
ETAT DE SITUATION FINANCIERE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	9
1. REFERENTIEL COMPTABLE	9
2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE	13
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	14
4. ACHATS ET CHARGES EXTERNES	16
5. PERTES DE VALEUR	16
6. RESULTAT DE CESSION D'ACTIFS	16
7. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	17
8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
9. ACTIFS FINANCIERS	19
10. PROVISIONS	20
11. PASSIFS FINANCIERS	21
12. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES	22
13. ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
14. LITIGES	23
15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	23
16. PERIMETRE	24

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30/06/2014	30/06/2013
Chiffre d'affaires	3	16 014	16 010
Achats et charges externes	4	-7 854	-7 679
Charges de personnel		-6 780	-6 685
Impôts et taxes		-569	-567
Autres produits et charges opérationnels		259	216
Marge opérationnelle		1 069	1 296
Dotations aux amortissements		-764	-731
Variation nette des provisions		-54	-63
Résultat opérationnel courant		252	501
Résultat de cession d'actifs	6	110	74
Réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue		0	-1
Pertes de valeur	5	138	546
Résultat opérationnel		500	1 121
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		17	22
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		517	1 143
Coût de l'endettement financier net et autres	7	-153	-122
Coût financier des avantages du personnel		-46	-23
Résultat financier		-199	-144
Résultat des activités ordinaires avant impôt		317	999
Impôt sur les résultats		-84	-123
Résultat net des activités ordinaires		234	876
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		0	-1
Résultat net de l'exercice		234	876
Résultat net - Part du groupe		224	865
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		9	11

Le capital de la société mère est constitué d'une dotation de l'Etat et non d'actions. Par ailleurs, le Groupe est hors champ d'application de la norme IAS 33 « Résultat par actions ». Pour ces deux raisons, aucun résultat par action n'est calculé ni présenté dans les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe.

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de l'exercice	234	876
Autres éléments du résultat global :		
Variation des écarts de conversion	8	-13
Impôts sur variation des écarts de conversion	0	1
	9	-11
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	4	-1
Impôts sur variation de valeur des actifs disponibles à la vente	-2	0
	3	0
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-99	15
Impôts sur variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	2	-1
	-97	15
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	19	-24
Total des autres éléments du résultat global recyclables	-67	-20
Ecarts actuariels sur régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-35	5
Impôt sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	0	0
	-35	5
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence	1	7
Total des autres éléments du résultat global non recyclables	-34	12
Résultat global total de la période	133	868
Résultat global total - Part du groupe	120	858
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	11	10

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Ecarts d'acquisition		1 354	1 354
Immobilisations incorporelles		1 209	1 260
Immobilisations corporelles	8	15 211	15 007
Actifs financiers non courants	9	5 648	5 461
Titres mis en équivalence		1 074	1 058
Impôts différés actifs		1 000	994
Actifs non courants		25 496	25 134
Stocks et en-cours		1 057	1 018
Créances d'exploitation		7 698	7 493
Actifs d'exploitation		8 755	8 511
Actifs financiers courants	9	1 545	1 118
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 553	5 060
Actifs courants		14 853	14 689
Actifs détenus en vue d'être cédés	12	92	1
Total de l'actif		40 441	39 823

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

PASSIF CONSOLIDE

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30/06/2014	31/12/2013
Capital		4 971	4 971
Réserves consolidées		1 424	1 879
Résultat Groupe		225	-180
Capitaux propres - Part du Groupe		6 619	6 670
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		100	99
Capitaux Propres totaux		6 719	6 769
Engagements envers le personnel non courants		2 116	2 044
Provisions non courantes	10	880	874
Passifs financiers non courants	11	14 151	14 235
Impôts différés passifs		226	238
Passifs non courants		17 372	17 390
Engagements envers le personnel courants		179	180
Provisions courantes	10	247	264
Dettes d'exploitation		11 708	11 613
Passifs d'exploitation		12 134	12 057
Passifs financiers courants	11	4 145	3 603
Passifs courants		16 278	15 660
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	12	71	4
Total du passif		40 441	39 823

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Réserves non recyclables	Réserves de conversion groupe	Couverture de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Réserves des activités abandonnées	Résultats accumulés	Capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux Propres totaux
Capitaux propres publiés au 31/12/2012	4 971	-	83	-143	4	-13	2 407	7 310	124	7 434
Incidence des changements de méthode comptable	-	-270	-74	38	0	-	12	-297	-19	-318
Capitaux propres retraités au 01/01/2013	4 971	-270	8	-106	4	-13	2 418	7 012	104	7 116
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	865	865	11	875
Autres éléments de résultat global	-	11	-9	15	0	-	-23	-6	-1	-7
Résultat global total	-	11	-9	15	0	-	842	859	10	868
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-209	-209	-	-209
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-4	-4
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	0	0	1	1
Variations des détentions dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	0	-	-	-	0	0	0	-1
Autres variations	0	-	0	0	0	-	-1	-1	0	-1
Capitaux propres publiés au 30/06/2013	4 971	-259	74	-128	4	-13	3 015	7 661	111	7 772
Capitaux propres publiés au 31/12/2013	4 971	-237	-20	-54	3	-13	2 022	6 670	99	6 769
Correction d'ouverture	-	-	-	-13	-	-	13	-	-	-
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Capitaux propres retraités au 01/01/2014	4 971	-237	-20	-68	3	-13	2 036	6 670	99	6 769
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	224	224	9	234
Autres éléments de résultat global	0	-35	7	-95	3	-	18	-105	2	-103
Résultat global total	0	-35	7	-95	3	-	243	120	11	131
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-175	-175	-	-175
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-7	-7
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	0	0	1	1
Variations des détentions dans les filiales sans perte de contrôle	-	-1	-	-	-	-	2	3	-4	-1
Autres variations	0	-1	1	0	0	-	1	0	0	0
Capitaux propres publiés au 30/06/2014	4 971	-274	-12	-163	6	-13	2 105	6 619	100	6 719

Un dividende au titre de l'exercice 2012 a été arrêté et versé à l'Etat en mai 2013 pour 209 M€. Un dividende au titre de l'exercice 2013 a été arrêté et versé à l'Etat en avril 2014 pour 175 M€.

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

en millions d'euros	Notes	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net de l'exercice		234	876
Eliminations :			
de la quote-part de résultat dans les entreprises associées	CR	-17	-22
de la charge (produit) d'impôt différé		-14	0
des amortissements et provisions		668	201
des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		11	-32
des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		-118	-83
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		0	0
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt		764	941
Eliminations :			
de la charge (produit) d'impôt courant		97	123
du coût de l'endettement financier net		145	158
des produits de dividendes		-5	-6
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		1 001	1 216
Incidence de la variation du BFR		-265	-481
Impôts décaissés (encaissés)		86	-62
Dividendes reçus		23	32
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		845	705
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		-14	-16
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	-1 084	-960
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		239	154
Nouveaux actifs financiers de concession		-410	-381
Encaissement sur actifs financiers de concession		349	248
Acquisition d'actifs financiers		-8	-6
Cession d'actifs financiers		0	2
Variation des prêts et avances consentis		36	126
Variation des actifs de trésorerie		-306	-264
Subventions d'investissement reçues		50	92
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1 147	-1 005
Flux de trésorerie issus des opérations sur capitaux propres		2	3
Emission d'emprunts		404	76
Remboursements d'emprunts nets des créances RFF et CDP	(1)	-744	-170
Intérêts financiers nets versés		-241	-270
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	Varcap	-175	-209
Dividendes payés aux minoritaires	Varcap	-7	-4
Variation des dettes de trésorerie		616	-327
Variation des dérivés		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-145	-901
Incidence de la variation des taux de change		5	-5
Incidence des changements de principes comptables		0	2
Incidence des variations de juste valeur		0	0
Variation de trésorerie		-442	-1 204
Trésorerie d'ouverture		4 744	5 131
Trésorerie de clôture		4 302	3 927

(1) Dont encaissements de 0 M€ sur la créance RFF (0 M€ sur le premier semestre 2013) et 0 M€ sur la créance CDP (22 M€ sur le premier semestre 2013).

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Les notes présentées aux pages 9 à 24 font partie intégrante des comptes consolidés semestriels résumés.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros.

1. REFERENTIEL COMPTABLE

En application de l'article L2141-10 du Code des transports du 28 octobre 2010 (qui remplace l'article 25 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982), la Société Nationale des Chemins de fer Français – établissement public à caractère industriel et commercial – « est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales ». Elle tient sa comptabilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes consolidés semestriels résumés de la période allant du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 31 juillet 2014.

Les termes « le groupe SNCF », le « Groupe » et « SNCF » désignent la société mère SNCF EPIC et ses filiales consolidées. L'établissement public (EPIC) SNCF, « SNCF EPIC » et « la SNCF » désignent la société mère uniquement.

1.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2014 du Groupe SNCF sont ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 adaptés des nouvelles normes et interprétations approuvées par la Commission Européenne et applicables ou appliquées par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

Les comptes consolidés annuels 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2014 sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». En conséquence, ils ne comportent pas toute l'information et les notes annexes requises par les IFRS pour l'établissement des comptes consolidés annuels mais seulement les événements significatifs de la période. Ces comptes consolidés semestriels résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2013.

1.1.1. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des comptes consolidés semestriels résumés du premier semestre 2014

La base de préparation des comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2014 décrite dans les notes ci-après résulte en conséquence :

- des normes et interprétations applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts avant le ou à compter du 1er janvier 2014 ;
- des options et positions comptables retenues ainsi que des exemptions utilisées pour l'établissement des comptes de l'exercice 2014 en plus de celles déjà décrites dans les comptes consolidés annuels 2013. Les options et exemptions sont décrites en note 1.1.2 et les méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêts intermédiaires en note 1.2.

1.1.1.1. Normes et interprétations publiées par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiés et applicables à compter du 1er janvier 2014 qui concernent plus particulièrement les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe sont les suivants :

- IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » amendée pour la partie relative à la compensation des actifs et passifs financiers. Le guide d'application de cette norme a été complété sur les deux critères cumulatifs de compensation d'un actif et d'un passif financier à savoir : le droit légal de compenser et l'intention pour l'entité de régler de façon compensée cet actif et ce passif. Les amendements publiés en décembre 2011 par l'IASB ont été adoptés par la Commission Européenne

le 29 décembre 2012 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit l'exercice 2014 pour le Groupe. Elle est sans impact significatif sur les comptes consolidés semestriels résumés.

- Le « paquet consolidation » composé des normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 27 et 28 révisées. Ce paquet a été publié le 12 mai 2011 par l'IASB et adopté par la Commission Européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette date a été repoussée au 1^{er} janvier 2014 par la Commission Européenne avec la possibilité d'une application anticipée. L'IASB a publié en juin 2012 des modalités transitoires pour la mise en œuvre de ces normes qui ont été approuvées par l'Union Européenne le 5 avril 2013. Le Groupe ayant appliqué ce « paquet consolidation » par anticipation sur l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013, sa mise en œuvre est sans conséquences sur les comptes consolidés semestriels résumés. Les impacts détaillés sont expliqués dans les comptes consolidés de l'exercice 2013.

1.1.1.2. Normes et interprétations non appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés semestriels résumés 2014

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les autres normes et interprétations applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2014 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne. En particulier, le Groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés semestriels résumés 2014 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » révisée en novembre 2009 par l'IASB et dont le processus d'adoption par la Commission Européenne est actuellement suspendu. La norme révisée a pour objectif ultime de remplacer la norme IAS 39 actuelle sur les instruments financiers. Les trois thèmes concernés sont la classification et l'évaluation des instruments financiers, une méthodologie pour les pertes de valeur des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur obligatoire initialement fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 a été supprimée sans indication d'une nouvelle date. Les impacts sont en cours d'analyse.
- IFRIC 21 « Droits et taxes » publiée par l'IASB le 20 mai 2013 et adoptée par la Commission Européenne le 14 juin 2014. Cette interprétation porte sur le mode de comptabilisation des impôts et taxes ne relevant pas de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». Elle a pour objectif de clarifier le fait générateur d'obligation justifiant la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible. Elle ne traite pas la question de la contrepartie de ce passif. La date d'entrée en vigueur obligatoire fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 a été repoussée aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014 par la Commission Européenne qui a approuvé l'interprétation le 14 juin 2014. Cela revient à la rendre applicable au 1^{er} janvier 2015 pour le Groupe SNCF. Les impacts sont en cours d'analyse.
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » publiée par l'IASB le 28 mai 2014 mais non encore adoptée par la Commission Européenne. Cette nouvelle norme vise à proposer un modèle unique de reconnaissance du chiffre d'affaires applicable à tous les types de contrats clients, quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise. Ce modèle unique articulé autour de cinq étapes-clé est fondé sur le transfert du contrôle qui peut être continu ou réalisé à un instant donné. La notion de transfert des risques et avantages n'est plus prépondérante. L'entité doit reconnaître le revenu au titre d'une obligation de performance quand les biens ou services promis au client lui sont fournis pour le montant de contrepartie qu'elle s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. IFRS 15 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 sous réserve d'une adoption par la Commission Européenne (une application anticipée est possible). Les impacts sont en cours d'analyse.

1.1.2. Description des options comptables retenues

Les options comptables retenues sont décrites en note 1.1.2 des comptes consolidés de l'exercice 2013. Elles s'appliquent de façon identique aux comptes consolidés semestriels résumés à l'exception de la TREF (Taxe sur le Résultat des Entreprises Ferroviaires) qui suit les méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêtés intermédiaires pour les impôts sur les résultats décrites en note 1.2.

1.2. METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES AUX ARRETES INTERMEDIAIRES

1.2.1. Avantages du personnel

La provision nette relative aux avantages du personnel est calculée à la date de clôture des comptes sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour l'EPIC SNCF qui est le principal contributeur, afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'impacts ponctuels. Suite à cette revue et à l'évolution des taux constatée sur le marché sur la période, le taux d'actualisation a été ramené de 2,55% au 31 décembre 2013 à 2,30% au 30 juin 2014, entraînant une charge de 15 M€ sur la ligne « Coût financier des avantages du personnel » du résultat financier ainsi qu'un impact négatif de 47 M€ sur les réserves non recyclables en capitaux propres. Par ailleurs, les engagements envers le personnel ont augmenté de 62 M€.

1.2.2. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur le résultat du semestre est calculée en appliquant au résultat comptable des sociétés intégrées avant impôt, la meilleure estimation connue du taux effectif d'impôt de l'exercice pour chaque entité fiscale.

1.2.3. Pertes de valeur

1.2.3.1. Principes généraux

Le Groupe ne réalise des tests de perte de valeur lors des arrêts intermédiaires que si des indices de perte ou de reprise sont identifiés sur la période considérée.

1.2.3.2. Eléments de contexte

Compte tenu des réflexions stratégiques en cours à la date de l'arrêt des comptes semestriels, les hypothèses retenues, structurantes pour la détermination de la valeur recouvrable de certains actifs, pourraient évoluer sensiblement d'ici la clôture annuelle, notamment dans le cadre de la réforme ferroviaire.

1.2.3.3. Indices identifiés sur la période

Au 30 juin 2014, hormis sur les moyens de production de l'activité Fret SNCF (ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles hors terrains et constructions), comme décrit ci-après, aucun indice de perte ou de reprise de valeur n'a été identifié sur les autres UGT ou actifs du Groupe.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'activité de Fret SNCF, au sein de la branche SNCF Geodis, était découpée en quatre UGT pour refléter l'organisation mise en place dans le cadre du schéma directeur rendu public en septembre 2009 et mis en œuvre au premier semestre 2010. Les moyens de production étaient testés globalement au sein de l'UGT Fret Ferroviaire, qu'ils soient détenus par Fret SNCF ou par le gestionnaire d'actifs Akiem et quel qu'en soit l'utilisateur final (Fret SNCF, une autre entité ferroviaire du groupe ou externe au groupe). Le groupe appliquait une dépréciation pour le matériel roulant (engins moteur) suivant l'utilisation qui en était faite :

- si le matériel était sans affectation ou si l'UGT d'affectation du matériel générait des flux de trésorerie négatifs :
 - o dépréciation à 100% du matériel roulant n'ayant pas de valeur de marché ;
 - o dépréciation de la valeur nette comptable à la valeur de marché si cette dernière était inférieure.
- si l'UGT d'affectation du matériel générait des flux de trésorerie positifs, le matériel roulant n'était pas déprécié.

Du fait d'un marché de location d'engins moteurs de plus en plus ouvert pour le transport de marchandises, la plupart des engins moteurs mis en location par le groupe sont de plus en plus utilisés en dehors de l'UGT Fret Ferroviaire. Le périmètre opérationnel et managérial de l'activité de gestionnaire d'engins moteurs a également évolué début 2014 pour relever du même périmètre que l'UGT Gestionnaire d'actifs. Enfin, l'activité Fret SNCF n'est plus découpée, mais suivie globalement au sein de l'UGT Fret Ferroviaire. Le groupe a donc cessé de tester les actifs concernés au sein de l'UGT Fret Ferroviaire pour les rattacher à l'UGT Gestionnaires d'actifs qui regroupe désormais tous les métiers entrant dans la location de matériel et d'engins de transport de marchandises (locomotives, wagons, conteneurs...). Suite à ces évolutions de

modèle économique, le groupe a été en mesure de procéder au 30 juin 2014 à deux tests de perte de valeur : l'un sur l'UGT Gestionnaires d'actifs, l'autre sur l'UGT Fret Ferroviaire. Les conséquences ont été traitées comme un changement d'estimation sur la période en application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ».

Le test réalisé sur l'UGT Gestionnaires d'actifs, sur la base d'une valeur d'utilité, aboutit à une valeur recouvrable largement supérieure à la valeur nette comptable. Il en résulte, pour la branche SNCF Geodis, une reprise de perte de valeur sur les moyens de production de 163 M€ constatée sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat de la période. Conformément à IAS 36, la reprise a été limitée à hauteur de la valeur nette comptable qui aurait été obtenue au 30 juin 2014 pour les actifs concernés s'ils n'avaient jamais été dépréciés.

Pour les moyens de production qui sont restés dans l'UGT Fret ferroviaire et dont la valeur nette comptable s'élève à 132 M€ au 30 juin 2014 (460 M€ au 31 décembre 2013 avant le rattachement de certains moyens à l'UGT Gestionnaire d'actifs), le groupe a réalisé un test de perte de valeur sur le matériel roulant ferroviaire, dont la valeur nette comptable s'élève à 78 M€, sur la base d'une juste valeur nette des coûts de sortie conformément aux dispositions de la norme IAS 36 :

- Une étude a été réalisée par un expert indépendant spécialisé dans la valorisation du matériel ferroviaire. Les valeurs de marché, de niveau 3, documentées par cette étude, supérieures aux valeurs nettes comptables, n'ont pas pu être retenues en l'absence de marché actif. Elles restent, néanmoins un indicateur d'une valeur de marché non nulle de ce parc.
- Dans ce contexte, le test a consisté à déterminer la valeur recouvrable en actualisant les flux de trésorerie reposant sur des données observables que sont les valeurs locatives pour des transactions externes au groupe SNCF sur les séries à fort potentiel. Parmi les hypothèses retenues figurent le taux d'actualisation qui se situe dans une fourchette de 6,0% à 6,6% et un taux de croissance nul. Les données collectées permettent de soutenir la valeur nette comptable présentée pour le matériel roulant ferroviaire au 30 juin 2014 et n'entraînent donc aucune reprise ni perte de valeur sur la période.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes pour les deux UGT concernées :

	30 juin 2014	2013	30 juin 2014
Branche	SNCF Geodis	SNCF Geodis	SNCF Geodis
UGT	Gestionnaires d'actifs	Gestionnaires d'actifs	Fret Ferroviaire
Actif testé	1 739 M€	1 366 M€	78 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Juste valeur nette des coûts de sortie
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini	Loyers des engins observables sur le marché sur leur durée de vie résiduelle
Taux d'actualisation (mini - maxi)	6,0% - 6,6%	6,0% - 6,6%	6,0% - 6,6%
Taux de croissance long terme	2,00%	2,00%	0,00%

2. EVENEMENTS MARQUANTS

2.1. REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Des reprises de perte de valeur ont été constatées pour 163 M€ sur les moyens de production du fret ferroviaire au sein de la branche SNCF Geodis (ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles hors terrains et constructions). Ces reprises font suite à l'évolution des modèles économiques qui a conduit à une réaffectation de ces moyens de production entre les unités génératrices de trésorerie Fret ferroviaire et Gestionnaire d'actifs et à une adaptation des modalités de réalisation des tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36. Elles ont été constatées sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat.

Les informations détaillées sont présentées en note 1.2.3 des comptes consolidés semestriels résumés.

2.2. REFORME DU FERROVIAIRE

Le projet de loi portant réforme du système ferroviaire a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 juin 2014. Le processus parlementaire s'est poursuivi en séance publique au Sénat qui a voté le projet de loi le 10 juillet 2014. La loi a été adoptée définitivement le 22 juillet 2014 et devrait être promulguée par le président de la République courant août 2014, après la décision du Conseil constitutionnel, s'il était saisi. La réforme est articulée autour de cinq objectifs :

- L'affirmation d'un service public renforcé et mieux piloté.
- La création d'un groupe public industriel intégré.
- La mise en place d'un pacte national pour assurer l'avenir financier de ce service public.
- La construction d'un cadre social commun à l'ensemble des acteurs du secteur ferroviaire en maintenant le statut des cheminots et en unifiant la famille cheminote.
- Le renforcement du régulateur, afin de garantir l'impartialité dans l'accès au réseau.

Le projet de loi prévoit la mise en œuvre d'un groupe organisé en trois EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), intégré économiquement :

- L'actuel EPIC Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), future SNCF Mobilités continuera d'assurer toutes les activités de transport des branches SNCF Proximités, SNCF Voyages et SNCF Geodis ainsi que la gestion des gares de la branche Gares & Connexions.
- L'actuel Réseau Ferré de France (RFF), future SNCF Réseau réunira toutes les fonctions de gestionnaire d'infrastructure en y regroupant SNCF Infra et la direction de la Circulation ferroviaire (DCF) actuellement dans la branche SNCF Infra. C'est lui qui devra garantir un accès non discriminatoire au réseau pour toutes les entreprises ferroviaires.
- Un EPIC de « tête », créé par la réforme et nommé SNCF, sera chargé du contrôle et du pilotage stratégiques, de la cohérence économique, de l'intégration industrielle, de l'unité et de la cohésion sociales du groupe public ferroviaire.

Les contours des éléments transférés entre les actuels Société Nationale des Chemins de fer Français et Réseau Ferré de France vers les futurs SNCF Réseau et EPIC de tête seront définis et finalisés dans des décrets d'application sur le second semestre.

Compte tenu des éléments ci-dessus, les critères d'application d'IFRS 5 n'étant pas remplis au 30 juin 2014, aucun élément n'a été reclassé en actif destiné à être cédé dans l'état de situation financière ni en résultat des activités abandonnées dans le compte de résultat.

2.3. MOUVEMENT SOCIAL

Une partie des salariés de la SNCF a fait grève entre le 11 et le 23 juin 2014 par opposition au projet de loi portant réforme du système ferroviaire et pour débattre de l'avenir du secteur ferroviaire. Bien que la SNCF se soit fortement mobilisée pour limiter les impacts pour ses clients, le conflit a eu des conséquences dans presque toutes les branches du groupe. Il a notamment entraîné des pertes de revenus et des coûts additionnels pour dédommager les clients.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle sur le résultat est la suivante :

30/06/2014

<i>en millions d'euros</i>	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Chiffre d'affaires externe	2 593	5 879	2 849	4 385	137	171		16 014
Chiffre d'affaires interne	141	180	332	115	430	2 023	-3 220	
Chiffre d'affaires	2 734	6 059	3 181	4 501	567	2 193	-3 220	16 014
Marge opérationnelle	60	292	259	190	121	148		1 069
Résultat opérationnel courant	5	81	96	11	49	11		252
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	5	89	101	12	49	14		269
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	6	90	103	155	50	113		517
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	0	9	5	1	0	3		17
Dotations aux amortissements	-52	-188	-163	-159	-67	-135		-764
Variation nette des provisions	-3	-23	0	-20	-6	-2		-54
Pertes de valeur	0	0	-1	137	0	2		138

30/06/2013

<i>en millions d'euros</i>	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Chiffre d'affaires externe	2 509	5 799	2 946	4 440	126	189		16 010
Chiffre d'affaires interne	149	182	453	126	440	2 570	-3 919	
Chiffre d'affaires	2 657	5 981	3 399	4 566	566	2 759	-3 919	16 010
Marge opérationnelle	68	313	389	147	107	272		1 296
Résultat opérationnel courant	48	130	205	-38	45	112		501
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	47	135	216	-36	45	117		523
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	594	134	214	-28	44	186		1 143
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	-1	5	11	2	0	5		22
Dotations aux amortissements	-15	-168	-174	-169	-61	-144		-731
Variation nette des provisions	-4	-15	-10	-17	-1	-16		-63
Pertes de valeur	546	0	0	2	-1	-1		546

Le total des actifs sectoriels se ventile de la façon suivante par branche :

30/06/2014

<i>en millions d'euros</i>	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Total des actifs sectoriels	3 076	9 816	5 636	6 032	2 985	5 273	-613	32 206
Subventions d'investissement	-10	-3 051	-184	-40	-1 095	-228		-4 608
Total des actifs sectoriels nets de subventions	3 066	6 765	5 452	5 992	1 890	5 046	-613	27 597
<i>dont :</i>								
Immobilisations (*)	729	4 446	4 516	3 703	1 717	3 736		18 846

31/12/2013

<i>en millions d'euros</i>	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Total des actifs sectoriels	3 215	9 063	5 251	5 941	2 998	5 599	-336	31 731
Subventions d'investissement	-11	-3 126	-91	-42	-1 068	-331		-4 670
Total des actifs sectoriels nets de subventions	3 204	5 937	5 160	5 899	1 930	5 268	-336	27 062
<i>dont :</i>								
Immobilisations (*)	735	4 168	4 257	3 639	1 736	4 027		18 563

(*) Ecart d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concessions nets de subventions

La branche SNCF Infra est intégralement concernée par la réforme du ferroviaire (voir note 2). Elle ne contribuera plus aux résultats ni au bilan du futur groupe SNCF Mobilités une fois la réforme mise en œuvre en 2015.

Conformément à la norme IFRS 8 (§33), les informations relatives aux zones géographiques ne sont pas fournies en raison de leur indisponibilité et du coût excessif de leur élaboration.

Les passifs, charge d'impôts et produits et charges d'intérêts ne sont pas suivis par branche par le principal décideur opérationnel.

4. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats, sous-traitance et autres charges externes se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Sous-traitance	-2 661	-2 632	-29
Péages (1)	-1 859	-1 792	-67
Autres achats et charges externes	-3 335	-3 255	-80
Achats et charges externes	-7 854	-7 679	-175

(1) Péages facturés principalement par RFF et Eurotunnel

5. PERTES DE VALEUR

Les impacts au compte de résultat sont les suivants. Ils proviennent principalement de la reprise de perte de valeur constatée sur les moyens de production du fret ferroviaire (voir notes 1.2.3 et 2). Au 30 juin 2013, ils concernaient principalement la branche SNCF Infra.

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	142	545	-402
Ecart d'acquisition	-3	0	-3
Provision pour risques et charges	-1	2	-3
Pertes de valeur	138	546	-409

6. RESULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Les cessions d'actifs ont eu les impacts suivants en résultat :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Cession d'actifs incorporels	0	-4	4
Cession d'actifs corporels	107	77	30
Cession d'actifs financiers	3	0	3
Résultat de cession d'actifs	110	74	36

Au 30 juin 2014, les résultats de cession d'actifs corporels sont principalement liés à des cessions de différents ensembles et biens immobiliers réalisées par l'EPIC pour 69 M€, et par ICF-NOVEDIS pour 31 M€.

Au 30 juin 2013, les résultats de cession d'actifs corporels sont principalement réalisés par l'EPIC SNCF et ses filiales immobilières pour 69 M€. Elles concernent essentiellement des cessions de terrains et de biens immobiliers.

7. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net est constitué de la façon suivante :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Résultat de juste valeur et couverture	-11	19	-30
Charges d'intérêts nettes	-145	-140	-5
Autres charges et produits financiers	3	-1	4
Coût de l'endettement financier net et autres	-153	-122	-31

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013	Variation
Charges financières	-262	-365	103
Produits financiers	109	243	-135
Coût de l'endettement financier net et autres	-153	-122	-31

Le résultat de juste valeur et couverture enregistre les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat, la part inefficace des couvertures et la variation de juste valeur des dettes en option juste valeur.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution du poste au cours de la période s'explique de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2014	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	30/06/2014
Valeur brute						
Terrains	2 188	0	-12	0	94	2 272
Constructions	9 176	7	-134	0	168	9 217
Installations techniques, Matériel et Outillage	3 097	7	-79	0	91	3 116
Matériel de transport	31 479	568	-206	7	4	31 852
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	30 190	525	-158	0	1	30 558
<i>Matériel de transport routier</i>	1 286	43	-47	7	3	1 292
<i>Matériel de transport maritime</i>	2	0	0	0	0	2
Autres immobilisations corporelles	1 521	17	-35	1	18	1 522
Immobilisations corporelles en cours	1 062	339	0	0	-427	973
Total valeur brute	48 523	939	-465	8	-53	48 952
Amortissements / dépréciations						
Terrains	-279	-20	4	0	0	-295
Constructions	-5 013	-193	83	0	36	-5 088
Installations techniques, Matériel et Outillage	-1 789	-102	80	0	7	-1 805
Matériel de transport	-20 721	-524	361	-6	2	-20 887
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-19 893	-470	324	0	0	-20 039
<i>Matériel de transport routier</i>	-828	-54	37	-6	2	-848
<i>Matériel de transport maritime</i>	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-1 037	-62	32	0	16	-1 051
Immobilisations corporelles en cours	-7	-1	1	0	0	-7
Total amortissements / dépréciations	-28 846	-901	560	-6	60	-29 133
Total valeur nette comptable	19 677	38	95	2	8	19 819
Subventions d'investissement	4 670	109	-171	0	0	4 608
Total valeur nette comptable nette des subventions	15 007	-71	265	2	8	15 211

Les flux d'investissement se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	30/06/2013
Immobilisations incorporelles	-65	-72
Immobilisations corporelles	-939	-919
Total acquisitions	-1 004	-991
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	-3	-3
Acquisitions hors crédit-bail	-1 001	-988
BFR d'investissement	-83	28
Flux d'investissement corporels et incorporels	-1 084	-960

Les investissements de la période sont essentiellement constitués par :

- l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments pour un total de 275 M€ (dont renouvellement de lignes, aménagements des pôles d'échanges multimodaux de Montpellier Saint-Roch et Besançon Viotte, mise en place du schéma directeur TGV (développement des capacités de garage et de maintenance), création ou adaptation des ateliers de maintenance pour l'accueil des rames Régiolis, remplacement des équipements de radio sol train par la technologie GSMR),
- l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire et routier pour un total de 568 M€ (dont acquisition de TGV Euroduplex, rames Régiolis et Régio2N, wagons, transconteneurs, conteneurs et locomotives de fret ferroviaire, rénovation de TGV, automotrices électriques, voitures voyageurs et locotracteurs).

Le montant des subventions ayant financé l'acquisition des immobilisations s'élève à 109 M€ dont 94 M€ pour le matériel ferroviaire et 15 M€ pour les installations fixes.

L'impact sur la colonne « Cessions / reprises » provient pour 163 M€ de la reprise de perte de valeur constatée sur les moyens de production du fret ferroviaire (voir notes 1.2.3 et 2), compensée par des cessions de terrains et constructions.

9. ACTIFS FINANCIERS

Sont classés en actifs financiers courants les actifs financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés actifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les montants de juste valeur sur les instruments dérivés comprennent les intérêts courus non échus.

Les actifs financiers, courants et non courants se répartissent comme suit :

en millions d'euros	30/06/2014			31/12/2013		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et créances	4 191	959	5 149	4 192	754	4 947
<i>Créance sur RFF</i>	1 198	59	1 257	1 190	30	1 221
<i>Créance sur la Caisse de la dette publique</i>	1 530	178	1 708	1 637	46	1 684
<i>Autres prêts et créances</i>	520	592	1 112	529	571	1 100
<i>Actifs financiers de concession</i>	943	130	1 073	835	107	942
Actifs disponibles à la vente	253	0	253	241	0	241
Actifs à la juste valeur par résultat	0	516	516	0	256	256
Juste valeur positive des dérivés de couverture	405	20	425	564	19	583
Juste valeur positive des dérivés de transaction	799	51	850	463	88	551
Total	5 648	1 545	7 193	5 461	1 118	6 578

10. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Autres variations	30/06/2014	dont courant	dont non courant
Risques fiscaux, sociaux et douaniers	112	7	0	-7	0	112	13	99
Risques environnementaux	425	16	-8	-2	1	431	36	395
Litiges et risques contractuels	344	40	-24	-28	-1	332	67	265
Coûts de restructuration	55	2	-11	-2	-1	44	42	2
Autres	203	27	-12	-8	-2	208	89	119
Total provisions	1 139	93	-54	-49	-2	1 127	247	880

10.1. PROVISIONS POUR RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

A la clôture de l'exercice, les risques environnementaux provisionnés concernent principalement les éléments suivants :

- dépollution des sites : 76 M€ (77 M€ en 2013),
- coûts liés à l'amiante : 343 M€ (336 M€ en 2013).

10.2. PROVISIONS POUR LITIGES ET RISQUES CONTRACTUELS

Les reprises non utilisées proviennent principalement de l'extinction des risques liés à des litiges existants ou de l'ajustement de leur évaluation.

10.3. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les reprises au titre des coûts de restructuration proviennent de la mise en œuvre sur la période de plans annoncés et provisionnés sur les exercices précédents.

11. PASSIFS FINANCIERS

11.1. REPARTITION COURANT/NON COURANT DES PASSIFS FINANCIERS

Sont classés en passifs courants les passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés passifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les lignes d'emprunts et de juste valeur des instruments dérivés incluent les intérêts courus non échus.

Les passifs financiers se répartissent de la manière suivante :

	Note	30/06/2014			31/12/2013		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>en millions d'euros</i>							
Emprunts obligataires		10 301	1 148	11 449	10 137	1 006	11 143
Emprunts auprès des établissements de crédit		1 782	101	1 883	2 058	126	2 184
Dettes de location financement		1 025	300	1 324	1 178	428	1 606
Sous-total emprunts		13 108	1 549	14 656	13 373	1 560	14 933
<i>dont</i>							
- évalués au coût amorti		11 413	1 382	12 795	11 141	1 433	12 573
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur		1 283	158	1 442	1 837	124	1 961
- évalués selon l'option "juste valeur"		411	8	419	396	3	398
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle		10	0	10	7	0	7
Juste valeur négative des dérivés de couverture		391	8	399	400	-9	391
Juste valeur négative des dérivés de transaction		639	51	690	451	86	538
Emprunts et dettes financières		14 148	1 608	15 755	14 232	1 637	15 869
Dettes de trésorerie et trésorerie passive		3	2 537	2 540	3	1 966	1 968
PASSIFS FINANCIERS PRESENTES AU BILAN		14 150	4 145	18 295	14 235	3 603	17 837
Créance sur Réseau Ferré de France	9	1 198	59	1 257	1 190	30	1 221
Créance sur la CDP	9	1 530	178	1 708	1 637	46	1 684
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾		0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat		0	516	516	0	256	256
Juste valeur positive des dérivés de couverture		405	20	425	564	19	583
Juste valeur positive des dérivés de transaction		799	51	850	463	88	551
Autres prêts, créances et placements ⁽²⁾	9	511	592	1 103	521	571	1 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie			4 553	4 553		5 060	5 060
ENDETTEMENT FINANCIER NET DU GROUPE ⁽³⁾		9 708	-1 824	7 884	9 859	-2 469	7 391

(1) Les actifs disponibles à la vente ne prennent pas en compte les titres de participation pour 253 M€ (241 M€ en 2013).

(2) Les autres prêts, créances et placements ne prennent pas en compte les actifs de retraite pour 9 M€ (9 M€ en 2013).

(3) Dont 280 M€ au titre de la branche SNCF Infra actuellement concernée par la réforme du ferroviaire (voir note 2).

Le Groupe a revu certaines stratégies de couverture de juste valeur. Au 31 décembre 2013, des swaps de taux étaient documentés en couverture de juste valeur dans le cadre d'émissions d'emprunts swappées à l'origine à taux variable. Le 4 juin 2014, des swaps payeurs de taux fixe (issus de swaptions) ont été mis en place dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ainsi le Groupe a décidé :

- de déqualifier des relations de couverture de juste valeur relatives aux émissions ;
- de comptabiliser les swaps payeurs de taux fixe en dérivés de transaction, symétriquement aux swaps déqualifiés.

Par rapport au 31 décembre 2013, cette modification a eu pour effet :

- de diminuer d'environ 500 M€ la part d'emprunts faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ;
- de diminuer les swaps de taux actifs en couverture de juste valeur de 145 M€ (position au 31 décembre 2013) ;
- d'augmenter les swaps actifs de transaction de 164 M€ (position des swaps déqualifiés au 30 juin 2014) ;
- d'augmenter les swaps passifs de transaction de 17 M€ (position des swaps payeurs de taux fixe au 30 juin 2014).

Les autres variations sur les dérivés actifs et passifs proviennent principalement des évolutions des taux sur le marché.

L'augmentation des actifs à la juste valeur par résultat est due principalement à la souscription de nouveaux placements sur la période.

12. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2014	31/12/2013
Actifs détenus en vue d'être cédés	92	1
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	71	4
Impact net au bilan	21	-3

Au 30 juin 2014, deux entités dans la messagerie en France et en Italie au sein de la branche SNCF Geodis ont été traitées comme des activités détenues en vue d'être cédées suivant la norme IFRS 5. Les actifs et passifs correspondants ont été reclassés au bas du bilan. Ils sont essentiellement constitués de créances et dettes d'exploitation.

13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les principales variations des engagements donnés sont les suivantes sur la période :

- Les engagements d'achat auprès de fournisseurs de matériels ferroviaires ont diminué de 732 M€ principalement du fait des investissements réalisés sur la période.
- Les engagements liés aux contrats de locations simples immobiliers augmentent de 108 M€ du fait principalement de la signature de nouveaux baux commerciaux.
- Les engagements fermes d'achat de matières premières ont augmenté de 95 M€. La souscription d'une nouvelle convention sur le semestre a augmenté l'engagement au-delà de la diminution périodique de près de la moitié de l'engagement annuel souscrit pour l'électricité et le gazole pour les échéances à fin 2014.

Les principales variations des engagements reçus sont les suivantes sur la période :

- Les engagements de financement d'investissements à recevoir des Régions pour l'exploitation du matériel ferroviaire diminuent de 658 M€. La diminution s'explique principalement par la perception des fonds des Autorités Organisatrices en lien avec la réalisation des investissements convenus avec elles.
- Les garanties financières reçues des tiers ont augmenté de 203 M€ au titre des cautions bancaires reçues des fournisseurs de matériel ferroviaire.
- Les contrats de locations simples immobiliers augmentent de 196 M€ avec la vente de nouvelles offres de location dans les gares.
- Les engagements de financement d'achats autres que matériel ferroviaire augmentent de 89 M€ en lien notamment avec de nouveaux projets concrétisés d'investissements en gare.

14. LITIGES

Le Groupe est impliqué dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

14.1. LITIGES RESOLUS

Il n'y a pas eu de litige significatif notable résolu sur la période.

14.2. LITIGES EN COURS

14.2.1. Enquête de l'Autorité de la concurrence sur Fret SNCF

Une enquête a été menée par l'Autorité de la concurrence sur Fret SNCF. Une première notification a été reçue le 28 juillet 2011 avec un certain nombre de griefs tous rejetés en réponse par Fret SNCF principalement au motif que l'atteinte à la concurrence n'est jamais établie. En mars 2012, les rapporteurs ont transmis un rapport définitif au collège de l'Autorité de la concurrence maintenant les griefs initiaux. La SNCF y a répondu juridiquement le 28 mai 2012 en les contestant tous. Elle insiste sur le caractère infondé des griefs et l'absence d'atteinte à la concurrence. L'audience devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est déroulée le 7 septembre 2012 et la décision a été rendue le 18 décembre 2012. Huit griefs sur les treize initiaux ont été écartés, l'Autorité considérant que les pratiques visées n'étaient pas établies. Pour quatre des cinq griefs retenus, la SNCF a été condamnée à une amende de 61 M€ pour avoir mis en œuvre plusieurs pratiques ayant entravé ou retardé l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché du Transport Ferroviaire de Marchandises. Cette amende a été comptabilisée en charges sur l'exercice 2012 sur la ligne « Achats et charges externes » au sein de la marge opérationnelle. Concernant le dernier grief, l'Autorité a prononcé une injonction au titre de la politique tarifaire de Fret et imposé que certaines mesures, notamment comptables et commerciales, soient mises en œuvre et effectives à l'issue d'une période de trois ans afin d'objectiver cette politique. En janvier 2013, le Groupe a déposé un recours auprès de l'Autorité de la concurrence sur l'ensemble des griefs notifiés. Le paiement de l'amende est intervenu en mai 2013. Une audience devant la Cour d'appel de Paris s'est tenue le 22 mai 2014, à l'occasion de laquelle le Président a fixé la date du délibéré au 30 octobre 2014. Ce nouvel élément n'a pas eu de conséquences dans les comptes consolidés semestriels résumés.

14.2.2. Enquête de l'Autorité de la concurrence sur la messagerie

Une enquête de l'Autorité de la concurrence est en cours entre les différents acteurs de la messagerie. Une notification de griefs a officiellement été reçue début juillet 2014. Le délai théorique pour faire valoir tout élément de contestation est de deux mois. Le risque financier ne pouvant être évalué à ce stade, aucune provision n'est comptabilisée.

15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Outre l'adoption définitive de la loi portant réforme du ferroviaire le 22 juillet 2014 (voir note 2 des comptes consolidés semestriels résumés), les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants.

15.1. GAIN DU METRO AUTOMATIQUE DE LONDRES « DOCKLANDS LIGHT RAIL » (DLR)

Transport for London (TfL) a choisi le partenariat réunissant Keolis (70%) et Amey (30%) pour exploiter son réseau de métro automatique, Docklands Light Rail (DLR). Le contrat, d'une durée initiale de 7 ans, démarrera le 7 décembre 2014. Il générera un chiffre d'affaires cumulé de 883 M€ (700 M€).

15.2. REMISE À LA JUSTICE DES RAPPORTS D'EXPERTISE SUR LA CATASTROPHE DE BRÉTIGNY

Presque un an après le déraillement du train Intercités Paris-Limoges n°3657 survenu le 12 juillet 2013 en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), deux rapports d'expertise ont été présentés à la justice le 6 juillet 2014. Ces rapports, dont des extraits ont été publiés dans la presse, ne sont pas en la possession de RFF ni de SNCF. La plus grande prudence s'impose dans leur interprétation. Ils sont présentés comme prolongeant les premières conclusions du Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) émises le 10 janvier 2014. Ils confirmeraient également des hypothèses présentées par RFF et SNCF à la suite

d'expertises internes sur l'origine immédiate de la catastrophe. Enfin, ils s'ajoutent à d'autres constatations existantes et à venir. Toutes les expertises feront l'objet d'un débat contradictoire dans le cadre du débat judiciaire.

Depuis un an RFF et SNCF ont mis en place une équipe dédiée pour accompagner les victimes et leurs familles. Sans attendre, SNCF s'est engagée, sous l'égide de l'instance de coordination désignée par le ministère des transports, dans un programme d'indemnisation des conséquences humaines et matérielles de cet accident. 124 propositions d'indemnisation ont été présentées.

À titre préventif, SNCF et RFF ont lancé le 8 octobre 2013 un programme Vigirail, pour renforcer la sécurité des aiguillages et moderniser la maintenance. Ce programme intègre les actions répondant aux recommandations émises par le BEA-TT dans son rapport d'étape du 10 janvier 2014.

15.3. COLLISION A DENGUIN

Le jeudi 17 juillet 2014, le TER 867285 parti de Pau et à destination de Dax, a heurté l'arrière du TGV 8585 qui relie Tarbes à Paris-Montparnasse. Le choc s'est produit à côté de la gare de Lescar, à 14 km de Pau. L'accident a fait 40 blessés, dont 13 hospitalisés, parmi lesquels 4 dans un état grave, mais tous hors de danger. 175 passagers se trouvaient dans le TGV et 80 dans le TER. Ils ont tous été pris en charge. Les voyageurs qui le souhaitaient ont poursuivi leur voyage par train de nuit, bus et taxi vers leur destination.

A la suite de l'accident, trois enquêtes ont été déclenchées pour en déterminer les causes exactes : celle du Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT) à la demande du secrétaire d'Etat aux transports, l'enquête judiciaire ouverte par le procureur de la République et l'enquête interne conjointe SNCF-RFF.

Des mesures locales et nationales immédiates ont été décidées, dont certaines déjà mises en œuvre et d'autres sujettes à l'aval des autorités judiciaires.

Cet événement survenu postérieurement à la clôture semestrielle est sans lien avec des situations qui existaient au 30 juin 2014. Il n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe. Les conséquences financières pour SNCF restent à évaluer sur le second semestre.

16. PERIMETRE

Il n'y a pas eu d'opérations significatives sur le périmètre au cours de la période.